

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Dashmire RAMADANI, domiciliée à Bex, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le snack-bar mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Snack-bar, sis sur la parcelle N° 610, folio 7, au lieu-dit "Cotterg"
Adresse	:	Avenue du Théâtre 1
Enseigne	:	"CROQU'MINUTE"
Prestations	:	service de petite restauration et de boissons, sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un snack-bar
Heures d'ouverture et fermeture	:	Lundi au vendredi : 06 h.00 à 18 h.30 Samedi : 06 h.00 à 16 h.30 Dimanche : 07 h.15 à 16 h.30
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 22 mai 2023.

Monthey, le 21 avril 2023